

POLICE GÉNÉRALE
DE FRANCE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Passé-Port
à l'Intérieur,
valable pour un an.



Liberté, Egalité, Fraternité.

DÉPARTEMENT
du Cantal

Passé-port à l'Intérieur,

SOUS-PRÉFECTURE
d'Aurillac

valable pour un an.

COMMUNE
de Lezamps

Registre
N°

SIGNALEMENT

Age de 23 ans
taille d'un mètre

56 centimètres

cheveux Châtains bruns

front Court

sourcils Châtains bruns

yeux Rouges

nez Gros nez

bouche Petite bouche

barbe Nuisante

menton rond

visage oval

teint pale

SIGNES PARTICULIERS

Spécialité de nez

Signature du Porteur

ne s'ait signer



Nous Maire de la Commune de Lezamps
Canton de Montsalvy, Département du Cantal

Invitons les Autorités civiles et militaires à laisser passer et
librement circuler de Lezamps département

à Perpignan département

de provinces orientales.

Le sieur gard autoime

profession de sieur de long

département du Cantal

demeurant à Lezamps

et à lui donner aide et protection en cas de besoin.

Délivré sur sa demande

Fait à Lezamps

le 27 septembre 1870

Le maire Lafay



Visto y firmado a Papeete
por el Sr. Jefe de la Oficina
de Correos de la Isla de
Tahiti el día 14 de Mayo de 1880
[Signature]



Apogemere



1064

33

1064

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre *ser* N° 104

SIGNALEMENT.

Le *fr* Gard *autaine*
vicur de long
natif de *Loucamp*
demeurant à *Loucamp*
allant à *Barcelonne*
âgé de *23* — ans, taille d'un mètre
77 centimètres
cheveux *chat-bruns* front *courvuz*
sourcils *noir* yeux *noir*
nez *relevé* — bouche *moyenne*
barbe *naissante* menton *haut*
visage *ovale* teint *pâle*.

SIGNES PARTICULIERS.

3
3
3

PIECES DÉPOSÉES :

Ch. Demande

FAIT à *Arville* le *2 juillet 1851*.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

refait

FRANÇOIS

